



**DÉCLARATION DES PERFORMANCES**  
No. DOP-CPR-VISI-05

1. Code d'identification unique du produit type: vinyle sur papier et vinyle sur intissé 300-400g/m²					
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction : cette déclaration s'applique aux papiers peints CASAMANCE/CAMENGO intissés de 300 à 400g/m²					
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant: Le(s) produit(s) est(sont) prévu(s) pour l'usage comme revêtement mural dans un bâtiment suivant les spécifications et les pratiques en matière d'installation du fabricant selon EN 15102:2007+A1:2011					
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant : TEXDECOR, 2 rue d'Hem, 59780 WILLEMS					
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire (distributeur, importateur):					
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction: AVCP système 4					
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: Non applicable					
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée: non applicable					
9. Performances déclarées:					
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées	Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu EN 13501-1	B-s2,d0	EN 15102:2007 A1:2011	Teneur en chlorure de vinyle monomère  EN 12149-B	Passed	EN 15102:2007 A1:2011
Dégagement de formaldéhyde EN 12149-C	Passed		absorption acoustique  ISO 354	NPD	
Migration de métaux lourds EN 12149-B	Passed		Résistance thermique  «EN 12524» or «EN 12667»	NPD	
10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.					
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.					
Signé pour le fabricant et en son nom par:					
(nom et fonction) <i>GANDRILLE Stéphane Resp. Qualité Produit SAV</i>					
(date et lieu de délivrance) <i>2/06/15</i>					
(signature) 					